

# un C.P.E. en **GRÈVE** de la FAIM à Lyon depuis le 23 décembre

**L'administration reproche officiellement à Roland Veillet** d'avoir mis en danger les internes du lycée Dhuoda de Nîmes. Il est donc victime, depuis 2003, d'une mutation d'office à 300 kilomètres de ses jeunes enfants.

**En réalité, les surveillants de l'internat étaient en grève**, et le Proviseur a voulu faire remplacer ces grévistes par des élèves majeurs. Cet ordre était illégal, il n'était pas écrit. Roland Veillet a simplement refusé de l'appliquer. Il a fait respecter le droit de grève, inscrit dans notre Constitution. Il a refusé un ordre qui ne garantissait pas du tout la sécurité des élèves.

**D'ailleurs le Conseil Supérieur de la Fonction Publique s'est prononcé, le 25 janvier 2005, pour l'annulation de cette sanction.**

**L'administration cherche à faire taire Roland Veillet** depuis qu'il a dénoncé les manoeuvres de son Proviseur, qui a favorisé l'entrée du MEDEF dans ce lycée, par des manoeuvres indignes de ses fonctions (« bricolage » d'un compte-rendu de conseil d'administration...). Cette sanction est un acte de pure répression contre un militant que l'administration veut faire taire. **SOLIDARITÉ !**

## **Le comité de soutien à Roland Veillet exige l'annulation de la sanction**

Contact du comité de soutien : [soutienveillet@no-log.org](mailto:soutienveillet@no-log.org)

Le dossier complet, des propositions d'action, plus d'info  
sur le site <http://roland-veillet.ouvaton.org>

Pétition en ligne : <http://roland-veillet.ouvaton.org/?Petition-de-soutien>